

Séance du 7 mars 2019

L'an 2019 et le 7 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CLOUET Nathalie Maire

Le Conseil Municipal

- A émis un avis favorable sur le dossier d'installation classée présenté par L'EARL LES ROSIERS, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'augmentation de la capacité de son unité de méthanisation situé au lieu-dit Launay.

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

- A approuvé les devis suivants :

BUDGET PRINCIPAL		
Cellules commerciales Cabinet médical - Cloisons sèches	SARL HERVAGault	2 485,23 € TTC
Boulangerie - marches et entrée	DOINEAU BOIS ET MATERIAUX	2 669,60 € TTC
Ecole - tableau triptyque blanc	MAJUSCULE	425,60 € TTC
Elections - Isoloirs	2M France	1 137 € TTC
Elections - Panneaux d'affichage	VEDIF COLLECTIVITE	996 € TTC

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

- A décidé de céder une partie du chemin à Monsieur Thierry ECHARDOUR et Vanessa GERAUX domiciliés 28, rue du chemin vert à BAIS pour la parcelle cadastré H1 numéro 1515 au prix de 45 € le m²

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

- A validé l'étude chiffrée du SIEFT concernant l'adduction en eau potable pour le lotissement La Clef des Champs (61 232,78 € HT)

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

- A approuvé le Compte Administratif 2018 du budget principal qui peut se résumer ainsi (en €) :

	Réalisé 2018	Résultats de clôture 2017	Résultats de clôture 2018
--	---------------------	----------------------------------	----------------------------------

Section fonctionnement			
Dépenses :	1 180 601,16		
Recettes :	1 878 106,58		
Résultat :	697 505,42	721 071,31	697 505,42
Section investissement			
Dépenses :	1 769 525,68		
Recettes :	2 079 395,99		
Résultat :	309 870,31	36 406,76	346 277,07
Solde	1 007 375,73	757 478,07	1 043 782,49

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

- A approuvé le Compte Administratif 2018 du budget assainissement collectif qui peut se résumer ainsi (en €) :

	Réalisé 2018	Résultats de clôture 2017	Résultats de clôture 2018
Section fonctionnement			
Dépenses :	91 778 ,35		
Recettes :	139 645,61		
Résultat:	47 867,26	34 292,11	47 867,26
Section investissement			
Dépenses :	58 861,35		
Recettes :	64 668,51		
Résultat :	5 807,16	117 374,94	123 182,10
Solde	53 674,42	151 667,05	171 049,36

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

- A approuvé le Compte Administratif 2018 du budget lotissement « Le Trésor » qui peut se résumer ainsi (en €) :

	Réalisé 2018	Résultats de clôture 2017	Résultats de clôture 2018
Section fonctionnement			
Dépenses :			
Recettes :			
Résultat :	0	61 708,21	61 708 21

Section investissement			
Dépenses :			
Recettes :			
Résultat:	0	-12 190,86	-12 190,86
TOTAL		49 517,35	49 517,35

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

- A approuvé le Compte Administratif 2018 du budget lotissement « Extension du Fresno » (Lotissement La Clef des Champs) qui peut se résumer ainsi (en €) :

	Réalisé 2018	Résultats de clôture 2017	Résultats de clôture 2018
Section fonctionnement			
Dépenses :	720 950,96		
Recettes :	769 573,27		
Résultat :	48 622,31	38 583,50	87 205,81
Section investissement			
Dépenses :	689 060,64		
Recettes :	532 557,93		
Résultat:	-156 502,71	-532 557,93	-689 060,64
TOTAL	-107 880,40	-493 974,43	-601 854,83

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

- A déclaré que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

- A approuvé un avenant pour l'entreprise COUET pour le marché de l'église (erreur matérielle)

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

- A approuvé un avenant pour le marché de l'entreprise GREVET (- 14 338,56 € HT)

A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)

- A fait l'acquisition du bâtiment (ZA Le Chardonneret) de la SCI T.P.L.C. au prix de 216 000

€ TTC et du matériel à la SARL L.C.T.P. au prix de 12 000 € TTC,
A l'unanimité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 0)